



REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'OFFLANGES

**Séance du 30 mars 2023**

<b>Nombre de conseillers :</b> En exercice : 11 Présents : 10 Votants : 11		L'an deux mille vingt-trois, Le trente du mois de mars à vingt heures trente minutes, Le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de monsieur Jean-Claude THABARD, Maire.	
<b>Date de convocation :</b> 13/02/2023 <b>Date d'affichage :</b> 02/03/2023		<b>Présents :</b> Cédric BARBIER, Bruno CHAUCOUVERT (arrivé à 21h10), Claude COMTE (arrivé à 21h55), Ludivine GERARDIN, Jean-Michel GRAS, Jean-Marie GUELLE, Gilbert JACQUOT, Jean-Claude THABARD, Nicolas THABARD, Thierry VINCENT. <b>Excusés :</b> Alexandre LENOBLE pouvoir à Ludivine GERARDIN,	
VOTE	Abstention	/	<b>Secrétaire de séance :</b> Nicolas THABARD.
	Contre	/	
	Pour	11	

**DELIBERATION 2023-13**

***Financement de la contribution 2023 au Syndicat Intercommunal pour  
l'Aménagement de l'Espace Rural du canton de Montmirey-Le-Château***

Le Maire donne lecture des modalités de financement des dépenses de fonctionnement incombant à la commune pour l'année 2023 au titre des dépenses du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de l'Espace Rural et invite le Conseil à délibérer.

VU l'état des finances communales et selon son engagement

CONSIDERANT que les dépenses de fonctionnement du Syndicat pour Offlanges s'élèvent à **1 062.45€**

**Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ✓ **DECIDE** d'assurer le financement de la **participation globale 2023 incombant à la commune par une somme de 1 062.45 €** directement financée à l'aide de ressources générales non fiscales. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2023.

Pour extrait certifié conforme,  
Le maire,  
Jean-Claude THABARD.

